SÉANCE du 25 Novembre2022

Le 25 novembre 2022 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 17.11.2022

Présents :
Maire : Bernard BOURACHOT
Adjoint : Jean-François BOURACHOT, Bénédicte TRUGE

Conseillers Municipaux : Patrick CHARTIER, Olivier BONNABAUD, Justine DAUGE, Jean Paul FAYET

Absents excusés : Gérard COGNET, Catherine MARTIN, Rodolphe PELIN.

Pouvoirs : Catherine MARTIN à Bénédicte TRUGE
Rodolphe PELIN à Olivier BONNABAUD

Secrétaire de Séance : Bénédicte TRUGE

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1. Plan d'adressage : modification et créations de voies :
Vu le projet d'amélioration du plan d'adressage lancé en 2021,
Vu le travail résultant de plusieurs réunions entre la commission municipale « plan d'adressage » avec La Poste,
Considérant la nécessité de statuer sur les propositions de la commission,
Le maire présente la liste des voies créées ou modifiées :

- Route de Marcigny
- Route du Bouchaud
- Route des Berthaux
- Route des Brulots
- Route de Monjay
- Route du Donjon
- Route des Jollards
- Route de St Didier en Donjon
- Route des Miregois
- Chemin de la Rue Creuse
- Chemin des Vergnaux
- Route de Luneau
- Route des Jacquots
- Route de la Vernelle
- Route de Lenax
- Route des Loges
- Route des Barbeaux
- Route des Collins
- Route Georges Gallay
- Chemin du Bois Plan
- Chemin des Riaux

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les propositions de La Commission « Plan d'adressage ».

2. Tarif de la sonorisation de la salle polyvalente :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la location de la sonorisation de la salle polyvalente sera de 20€.

3. Régularisation TVA Bar-restaurant :
Le SCG de Moulins fait part il faut apurer un solde de 1250.32 € de TVA à régulariser.
Une décision modificative et nécessaire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédit de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 678 (dépenses exceptionnelles) pour 1 251€.

4. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à signer les conventions relatives aux conditions de mise à disposition et d'utilisation du logiciel Crplus du S.D.I.S 03 à titre gratuit de la gestion des points d'eau incendie. Un arrêté de DECI sera pris pour l'inventaire de PEI de la commune.

5. Rapport d'activité eau potable exercice 2021 du SIVOM :

M. le Maire présente au Conseil municipal, le rapport annuel du service public d'eau potable 2021 du SIVOM de la Vallée de la Besbre.

6. Désignation de 2 référent(e)s à l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » :

Le maire fait part à l'assemblée de la mise en place d'une action ERRE pour lutter contre les féminicides en milieu rural. Pour cela, il faut identifier des d'élus relais communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les référentes suivantes :

- Mme Justine DAUGE, conseillère municipale,
- Mme Élise DESCHAUX, concitoyenne de Neuilly en Donjon.

7. Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à signer le renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS.

8. Virements de crédits :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à effectuer les virements de crédits : suivants :

Chapitre 67 : de l'article 022 à l'article 6713 : 160 €,

Chapitre 012 : de l'article 022 aux articles 6411 et 6413 : 3 114.12 €,
de l'article 60622 aux articles 6413 et 6453 : 814.88 €.

Informations :

- La décision d'achats de tables et chaises sera prise ultérieurement.

Séance levée à 22h30

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 25 novembre 2022